

PROCÈS-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 14 octobre 2019 de SOULIGNÉ-FLACÉ

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Luc BOURMAULT, Maire de SOULIGNÉ-FLACÉ.

Etaient présents : Mme Fabienne BEATRY, M. Luc BOURMAULT, Mme Séverine BROUART, M. Vincent COUTABLE, Mme Myriam DUBOIS, Mme Claire de MONTESSON, Mme Sonia TREMOUREUX, Mme Sophie VIOT (arrivée à 21h20).

Absents excusés : M. Franck BELIER, M. Laurent MOUSSION, M. Joël TOUET.

Absents : M. Gérard BLANCHE.

M. Franck BELIER a donné procuration à M. Luc BOURMAULT, M. Laurent MOUSSION a donné procuration à Mme Myriam DUBOIS, M. Joël TOUET a donné procuration à Mme Sonia TREMOUREUX et Mme Sophie VIOT a donné procuration à Mme Fabienne BEATRY (jusqu'à 21h20).

Date de la convocation : 8 octobre 2019

Date d'affichage : 8 octobre 2019

Nombre de membres :

En exercice 12

Présents 7 jusqu'à 21h20, puis 8

Votants 11

Mme Sonia TREMOUREUX a été élue secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Après lecture du procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre par le Maire, les membres présents l'approuvent à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion de ce lundi 14 octobre 2019 et propose d'y ajouter :

- *Indemnités de conseil au Trésorier*

ce qui est accepté.

1910 001 – CONVENTION DE BALAYAGE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE SARTHE

M. Luc BOURMAULT, Maire, informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Val de Sarthe propose à nouveau la signature d'une convention de groupement de commandes du marché pour le balayage mécanique des voiries communales hors agglomération, en agglomération et du patrimoine de la communauté de communes.

Le début du marché est fixé au 01/01/2020 avec possibilité de 2 reconductions, soit une date de fin au plus tard au 31/12/2022.

Le nombre de passages sera de 6 dans l'année.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la présente convention, autorise le Maire à la signer et à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 11 voix, 7 votants

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1910 002 – CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE

M. Luc BOURMAULT, Maire, informe le Conseil Municipal que la commune a reçu à nouveau de la communauté de communes du Val de Sarthe une proposition de signature d'une convention de groupement de commandes pour le déneigement des voiries communales hors agglomération et en agglomération et du patrimoine.

La signature de la convention est fixée à compter de l'hiver 2019-2020, est reconductible 2 fois, soit une fin de marché au 14/11/2022.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de signer la convention et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 11 voix, 7 votants

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1910 003 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu de la communauté de communes Val de Sarthe à nouveau une proposition de signature de convention de groupement de commandes du marché de travaux de voirie et réseaux divers.

Il s'agit d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes du Val de Sarthe et ses communes membres pour effectuer tous travaux de voirie et réseaux divers en agglomération, hors agglomération et sur le patrimoine.

Le début du marché est fixé au 01/01/2020 avec possibilité de 2 reconductions, soit une date de fin au plus tard au 31/12/2022.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour la signature de cette convention et tous les documents relatifs au marché concernant la commune.

Pour : 11 voix, 7 votants

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1910 004 – RECENSEMENT 2020

M. Luc BOURMAULT, Maire, rappelle que lors de la séance du 27 mai dernier, le recensement de la population demandé par l'INSEE avait été annoncé pour le début de l'année 2020.

Le recensement s'effectuera du 16 janvier au 15 février 2020. Comme annoncé précédemment, Mme Mélanie JUGÉ, secrétaire, est désignée coordinatrice communale. L'agent recenseur, en charge de la collecte des informations auprès de la

population sera Mme Dorothée COURSELLE. Une dotation forfaitaire de recensement sera versée à la commune.

Le Maire demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'organisation ci-dessus énoncée pour le recensement de la population et autorise le Maire à accomplir les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 11 voix, 7 votants Contre : 0 Abstention : 0

Décision :

Adoptée

1910 005 – ADHESION CINE AMBUL

M. Luc BOURMAULT, Maire, rappelle que le conseil a décidé lors de la séance du 6 novembre 2017 de prendre en charge la cotisation auprès de l'association Ciné Ambul 72 pour un montant de 0.20 € par habitant.

Pour l'année 2019, la cotisation a augmenté : elle est fixée à 0.25 € par habitant.

Le Maire demande l'accord pour le renouvellement de l'adhésion, et propose que celle-ci soit reconduite pour les années à venir, ce dans une limite de 0,35 € par habitant, sans vote au conseil municipal.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'adhésion à l'association et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 11 voix, 7 votants Contre : 0 Abstention : 0

Décision :

Adoptée

POINT SUR LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

M. Luc BOURMAULT, Maire, rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 22 février 2018, il a été décidé de changer de prestataire pour la maintenance de l'éclairage public.

Comme convenu lors de cette séance, un point sur la prestation est présenté ci-dessous :

Société ELEC AGRI :

Réalisé en 2018	460.00 € HT 195.00 € HT	Maintenance éclairage Entretien réparation rue des Hirondelles
--------------------	----------------------------	---

Pour rappel le coût moyen annuel auprès de CITEOS était de 1 845.00 € HT.

1910 006 – INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER POUR L'ANNEE 2019

M. Luc BOURMAULT, Maire, informe le conseil municipal que, comme chaque année, le trésorier du Trésor Public demande une indemnité de conseil, facultative.

L'indemnité de conseil proposée pour 2019 est de 369.09 € (391.99 € pour l'année 2018).

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 8 voix, 5 votants Contre : 3 voix, 2 votants Abstention : 0

Décision :
Adoptée

MAISON DE MONSIEUR MILOT

M. Luc BOURMAULT, Maire, informe le conseil municipal que la maison léguée de M. MILOT est mise en vente depuis début septembre. Il y a eu 2 visites dont une suivie d'une offre non acceptable. Ce matin, une visite a eu lieu et le Maire attend la réponse en début de semaine prochaine.

21h20, arrivée de Mme Sophie VIOT, conseillère municipale, sa procuration donnée à Mme Fabienne BEATRY s'annule.

Mme Sonia TREMOUREUX, 2^{ème} adjointe, propose de louer la maison si la vente ne se fait pas après les derniers visiteurs. Compte-tenu de l'attente de la réponse, et de l'importance du débat, le Maire propose que ce sujet soit reporté à la prochaine réunion de conseil municipal.

POINT COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE

Commission aménagement du territoire

Mme Sonia TREMOUREUX, 2^{ème} adjointe, informe le conseil municipal que l'architecte retenu pour le projet de pépinière d'entreprise dans la zone des Noës à SPAY a présenté ses premières esquisses au groupe de travail la semaine dernière.

AFFAIRES DIVERSES

- **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2019** : La cérémonie aura lieu le dimanche 17 novembre 2019 : rassemblement à 10h30 à la mairie et à 10h45 au monument aux morts, vin d'honneur à 11h15 à la salle polyvalente suivi du banquet.
- **AUTEL DE L'EGLISE** : La commune a reçu un courrier du prêtre de La Suze-sur-Sarthe proposant un nouvel autel en pierre pour remplacer celui existant en mauvais état. La date de réception n'est pas encore déterminée.
- Mme Mélanie JUGÉ sera en congés maternité fin février 2020, Mme Dorothee COURSELLE sera sa remplaçante.
- **VŒUX DU MAIRE** : La date est fixée au vendredi 24 janvier 2020 à 20h30.

Prochaine réunion de conseil : mercredi 20 novembre 2019 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H.

La secrétaire de Séance
Mme Sonia TREMOUREUX